



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet Scene Security	
Solicitation No. - N° de l'invitation M2989-202968/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client M2989-202968	Date 2020-06-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-524-8777	
File No. - N° de dossier VAN-0-43016 (524)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-11	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yamamoto, Albert	Buyer Id - Id de l'acheteur van524
Telephone No. - N° de téléphone (604) 562-8773 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Réunion : Conférence des soumissionnaires sur la sécurité des lieux de la GRC

Date et heure de la réunion : Le 27 mai 2020; a commencé à 10 h et a été ajournée à 10 h 38.

Discussions de la réunion

1. Les soumissions doivent être transmises par Connexion postale; l'agent de négociation des contrats a recommandé aux soumissionnaires de s'adresser à SPAC aujourd'hui ou demain concernant le processus de Connexion postale.
2. Le 28 mai 2020 est le dernier jour pour soumettre des questions à l'agent de négociation des contrats.
3. L'agent de négociation des contrats prévoit de modifier la base de paiement et l'annexe M pour y inclure l'évaluation des taux de voyage. L'agent de négociation des contrats publiera une modification relative à ce changement.

Question 1

La valeur des deux premières années du contrat est de trois millions. Est-ce exact?

Réponse 1

Oui, elle est estimée à ce montant. Mais tout dépend, car il s'agit d'un contrat basé sur des tâches. S'il n'y a pas de tâche, vous n'aurez pas droit aux trois millions. Mais vous aurez droit aux 5 % – la garantie minimale.

Question 2

Que se passe-t-il si la valeur du contrat dépasse trois millions en deux ans?

Réponse 2

Nous envisagerons de modifier le contrat afin d'augmenter le financement. Toutefois, les dépenses ne peuvent pas dépasser la valeur du contrat, à moins que celui-ci ne soit modifié.

Question 3

Ainsi, cinq millions supplémentaires sont alloués pour la prolongation du contrat? Comment cela se décompose-t-il?

Réponse 3

Oui. Nous divisons huit millions par cinq années pour calculer la valeur estimée de chaque année.

Question 4

Est-il possible de recevoir un historique quelconque de ces dernières années concernant le volume, afin de nous aider à évaluer et à étudier ce qu'il faut faire?

Réponse 4

La GRC n'a pas eu de contrat couvrant les quatre districts. Concernant deux contrats de district :
District du Nord : environ 650 à 800 heures du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (12 mois);
District du Sud-Est : environ 3 000 heures du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020 (24 mois).

Question 5

Une indemnité est-elle accordée pour le temps administratif nécessaire à la rédaction des rapports?
Le processus de rédaction de rapports est assez long pour un lieu de crime de la GRC. Qu'en est-il de la rédaction de rapports?

Réponse 5

La GRC a demandé au soumissionnaire de transmettre sa question par écrit et la GRC préparera une réponse à cette question.

Question 6

Je me demandais s'il était possible de prolonger le délai de présentation des soumissions.

Réponse 6

Il s'agit d'une demande de soumissions urgente et nous essayons de mettre en place un contrat avant le début de la saison des feux. Il peut être possible de le prolonger de quelques jours. Cela dépend du temps nécessaire pour obtenir les questions et fournir les réponses, pour faire traduire le tout et pour publier une modification de la demande de soumissions. Nous ne voulons pas retarder le processus d'une semaine.

Une fois que la modification de la demande de soumissions sera prête, nous accorderons au moins deux jours ouvrables pour la présentation des soumissions. L'agent de négociation des contrats suggère aux soumissionnaires de continuer à travailler à leur soumission et de la peaufiner lorsqu'ils recevront la modification. Aucun soumissionnaire ne s'est opposé aux deux jours ouvrables supplémentaires.

Question 7

Il semble qu'il y ait quatre districts qui doivent être couverts en Colombie-Britannique. Les soumissionnaires peuvent-ils choisir de soumissionner pour un ou deux districts seulement ou devons-nous soumissionner pour l'ensemble du projet?

Réponse 7

Non, le soumissionnaire doit soumissionner pour tous les districts. Voir l'annexe M :
« Le soumissionnaire doit couvrir dans sa soumission toutes les catégories de personnel et toutes les régions géographiques de la Colombie-Britannique. »

Question 8

Les contrats seront-ils attribués par district ou dans l'ensemble?

Réponse 8

On s'attend à ce que TPSGC/SPAC attribue un seul contrat à la suite de la demande de soumissions. Le volume de travail estimé est de 8 000 000 \$ au maximum (y compris les taxes applicables) pendant une période de cinq ans. Voir la section 1.2 Sommaire.

Question 9

La sous-traitance est-elle autorisée?

Réponse 9

Oui, voir la section 06 des Conditions générales 2035 – conditions de sous-traitance. En outre, on peut répondre à la demande de soumissions en tant que coentreprise. Voir les Instructions uniformisées 2003 pour la définition de coentreprise.

Question 10

Pouvons-nous facturer les kilomètres parcourus conformément aux lignes directrices de la Direction des règles et de la rémunération du Conseil du Trésor, ou devons-nous établir un taux de facturation individualisé pour les lieux plus éloignés des centres?

Réponse 10

L'information sur les déplacements a été révisée. Voir l'annexe B et l'annexe A révisées aux présentes.

Question 11

En plus de l'habilitation de sécurité de niveau 3 relative à l'accès aux installations, les gardiens doivent-ils avoir une formation ou une certification spéciale?

Réponse 11

Veillez consulter l'annexe A – Énoncé des travaux, section 5 « Ressources requises sur place » pour obtenir une liste des critères auxquels le personnel sur place doit répondre. En outre, veuillez vous reporter à la section 6 « Obligations de l'entreprise » et à la section 7 « Exigences » pour examiner les critères que l'entrepreneur doit remplir.

Question 12:

Pouvez-vous nous transmettre des données historiques sur les quatre districts qui fournissent des renseignements sur le volume et le type de services demandés et sur la saisonnalité antérieure? Plus nous obtiendrons de données, mieux nous pourrions évaluer la situation afin de fournir une tarification adéquate.

Réponse 12

La GRC n'a pas eu de contrat couvrant les quatre districts. Concernant deux contrats de district :
District du Nord : environ 650 à 800 heures du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (12 mois);
District du Sud-Est : environ 3 000 heures du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020 (24 mois).

Question 13

Nous aimerions demander une prolongation de la date limite du 4 juin afin de pouvoir fournir un travail de la meilleure qualité possible dans la soumission.

Réponse 13

Il s'agit d'une demande de soumissions urgente et nous essayons de mettre en place un contrat avant le début de la saison des feux. Il peut être possible de le prolonger de quelques jours. Cela dépend du temps nécessaire pour obtenir les questions et fournir les réponses, pour faire traduire le tout et pour publier une modification de la demande de soumissions. Nous ne voulons pas retarder le processus d'une semaine.

Question 14

Pouvons-nous facturer les kilomètres parcourus conformément aux lignes directrices de la Direction des règles et de la rémunération du Conseil du Trésor, ou devons-nous établir un taux de facturation individualisé pour les lieux plus éloignés des centres? J'attends votre réponse avec impatience.

Réponse 14

L'information sur les déplacements a été révisée. Voir l'annexe B et l'annexe A révisées aux présentes.

Question 15

Une question supplémentaire ne se trouve pas dans la demande de soumissions à titre de référence, mais y a-t-il une indemnité prévue pour le temps de rédaction de rapport? La GRC demande un rapport unifié des registres et de l'activité avec des notes. Y a-t-il une indemnité pour rédiger ce rapport?

Réponse 15

Voir la réponse 20.

Question 16

6.1.A – Quel serait le nombre habituel de ressources / membres du personnel à déployer? Si la demande de soumissions est fondée sur un seul membre du personnel, quel serait le pourcentage de demandes pour plusieurs membres du personnel assurant la sécurité de lieux plus grands?

Réponse 16

Le déploiement habituel est de quatre personnes au minimum.

Question 17

6.1.A – Avez-vous des exigences précises concernant les véhicules sur place – les véhicules utilisés pour les déplacements et la sécurité des lieux doivent-ils être marqués?

Réponse 17

Aucun véhicule n'est nécessaire sur place.

Si un véhicule est présent sur place, il doit alors être marqué comme étant un véhicule de sécurité (c'est-à-dire en utilisant un panneau magnétique sur le côté de la porte).

Question 18

6.1.D. La GRC fournira-t-elle la documentation précise du registre d'accès?

Réponse 18

Des formulaires approuvés par la GRC seront fournis pour la documentation du registre de site. Les formulaires seront la propriété de la GRC à la fin du déploiement.

Question 19

7.1.2.4 Le temps d'administration relatif aux rapports trimestriels sera-t-il facturable ou devrait-il être intégré dans le taux horaire?

Réponse 19

Le taux de travail correspond aux heures de travail effectuées sur place, ce qui inclut le remplissage des registres de site sur place.

L'administration de l'entreprise est du ressort du fournisseur de services.

Le temps d'administration consacré à la préparation des rapports trimestriels à l'intention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'est pas directement facturable et devrait être intégré au taux horaire.

Question 20

7.3.D En règle générale, pendant combien de temps faudra-t-il assurer la sécurité des lieux sur place?

Réponse 20

Chaque tâche/exigence liée à la sécurité des lieux sera déterminée au cas par cas et peut prendre plusieurs heures, jours ou semaines.

Question 21

7.8.1.A Qui serait autorisé à signer les feuilles de temps des gardiens à leur arrivée au site et à leur départ de celui-ci?

Réponse 21

Le membre régulier ou le superviseur de l'entrepreneur désigné sur place.

Question 22

Annexe A 5.4 Veuillez définir vos attentes concernant le point de déploiement initial. À titre d'exemple, le district de l'île de Vancouver comprend de nombreuses îles et peut faire l'objet de traversées de traversier.

Réponse 22

Les ressources seraient déployées au sein de chaque district, mais les ressources des autres districts pourraient être déployées si leur temps de déplacement est plus court.

Question 23

Annexe A 5.4 Avez-vous un délai maximal de déplacement en voiture pour le déploiement (en tenant compte des 2 heures de plus)?

Réponse 23

Le délai maximal de déplacement en voiture est de 10 heures.

Question 24

Annexe A.3.F Est-ce qu'une orientation/formation préalable au déploiement des ressources sur place peut être planifiée et comment doit-elle être facturée?

Réponse 24

Sauf circonstances atténuantes, aucune orientation/formation préalable au déploiement ne sera fournie ou exigée. L'orientation sera assurée sur place et fera partie du quart de travail.

Question 25

Annexe A.3.J Veuillez définir tout EPI ou équipement de communication précis nécessaire pour les opérations dans les régions éloignées.

Réponse 25

L'EPI relève de la responsabilité de l'entreprise conformément au *Code canadien du travail*. Un appareil de communication peut être fourni dans les régions très éloignées pour la communication entre le superviseur et le superviseur de la GRC. L'entrepreneur doit fournir des appareils de communication à ses propres employés.

Question 26

Annexe A.11.0 Veuillez confirmer les attentes concernant les véhicules tout-terrain qui pourraient être exigés pour se rendre sur des sites dans des régions éloignées.

Réponse 26

Veuillez vous reporter à la réponse à la question 18.

Dans des circonstances exceptionnelles et au cas par cas, la GRC examinera l'exigence relative aux véhicules tout-terrain qui nécessiteraient une autorisation préalable.

Question 27

Annexe B.2 Veuillez définir quand un superviseur est également requis sur place.

Réponse 27

Un superviseur sur place est requis pour toutes les tâches. Un superviseur sur place (fournisseur de services) est requis pour chaque quart de travail.

Question 28

Annexe B.2 Veuillez indiquer si des frais minimaux pour le déploiement sont acceptés et, dans l'affirmative, pour combien d'heures facturables?

Réponse 28

Pas de frais minimaux. La facturation se fait à partir des heures de travail réelles.

Question 29

Annexe J B1. Veuillez confirmer le niveau de détail demandé pour le personnel sur place. Est-il acceptable de fournir des renseignements sommaires comme dans l'exemple de « Jane Doe » ou faut-il donner plus de renseignements?

Réponse 29

Reportez-vous à l'exemple.

Une preuve de scolarité (c'est-à-dire diplôme de l'établissement l'ayant délivré) ou une preuve d'emploi indiquant le poste et la durée d'occupation sont requises avant l'attribution du contrat.

Question 30

Annexe B.2 Veuillez définir les tâches supplémentaires requises par le superviseur.

Réponse 30

Voir l'annexe A, section 7 – Recourir à un superviseur de site formé pour s'assurer que tous les travaux sont effectués conformément aux normes et aux règlements de WorkSafe BC.

Un superviseur de site assure également la sécurité des lieux – voir la réponse 35.

Question 31

7.7 Veuillez préciser les attentes en matière de paiement de la facture à partir de l'émission de la facture.

Réponse 31

Voir les conditions générales 2035 :

Section 12 – Présentation des factures

Section 16 – Période de paiement

Section 17 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Question 32

7.8 Une fois le travail achevé relativement à la sécurité des lieux, peut-on établir la facture immédiatement en l'accompagnant des renseignements à l'appui?

Réponse 32

Clause du Guide des CCUA H1008C (2008-05-12) Paiement mensuel

Conformément à la clause du Guide des CCUA H1008C, la facturation et le paiement se feront sur une base mensuelle.

Question 33

À la page 16, partie 6, 6.1 point a, et à la page 27, annexe A, section 5.0, point 2 : il est fait mention de l'autorisation d'accès aux installations de niveau 03. Pouvez-vous fournir de plus amples renseignements sur l'autorisation d'accès aux installations de niveau 03?

Réponse 33

Il n'est pas nécessaire d'avoir des personnes munies de l'autorisation d'accès aux installations de niveau 03 au moment de la soumission, mais après l'attribution d'un contrat, l'autorisation d'accès aux installations de niveau 03 des personnes sur place sera vérifiée et traitée.

Question 34

Pouvez-vous nous donner des indications sur les cas où un superviseur de l'entrepreneur sera requis? Est-ce pour chaque tâche ou est-ce lorsque l'effectif de gardiens dépasse une certaine taille?

Réponse 34

Un superviseur est requis pour chaque travail. Un superviseur de site est requis pour chaque tâche. Ainsi, si une tâche nécessite quatre ressources pour un quart de travail, il faut un superviseur de site qui assure également la sécurité des lieux et trois agents de sécurité pour un total de quatre ressources.

Question 35

Page 19, section 7.1.2.1 : Pouvez-vous indiquer la manière dont la communication de la GRC à l'entrepreneur se fera? S'agit-il d'un appel téléphonique et d'un courriel?

Réponse 35

Au départ, la communication de la GRC à l'entrepreneur peut se faire par téléphone ou par courrier électronique, mais elle doit être suivie dès que possible d'un formulaire d'autorisation de tâches dûment rempli et signé par le chargé de projet de la GRC et le représentant autorisé de l'entrepreneur.

Question 36

Page 24, section 7.8 : Une feuille d'arrivée/de départ est-elle nécessaire pour la facturation ou une facture détaillée suffit-elle si nous indiquons le gardien qui a effectué la tâche et entre quelles heures la tâche a été effectuée?

Réponse 36

La section 7.8 énonce les exigences concernant les éléments à l'appui de chaque facture – veuillez vous y reporter.

Question 37

Page 27, annexe A, section 5.0., point 3 : Cette exigence peut-elle être levée pendant une courte période pour les gardiens habilités par la GRC qui effectuent actuellement des tâches pour la GRC dans le cadre d'un contrat distinct?

Réponse 37

Non, cette exigence ne peut pas être levée.

Question 38

Page 27, annexe A, section 6.0, point 3 : La connaissance du fonctionnement du Système de commandement des interventions et du système de commande et de contrôle Or-Argent-Bronze est-elle requise pour les gardiens ou pour l'organisation?

Réponse 38

La section 6.0 énonce les obligations de l'entreprise.

Question 39

Pouvez-vous nous indiquer la date potentielle d'attribution du contrat?

Réponse 39

Nous avons l'intention d'attribuer un contrat d'ici le 30 juin 2020.

Question 40

Pouvez-vous indiquer les lignes directrices en matière de sous-traitance?

Réponse 40

Voir la réponse 9.

Question 41

Page 31, annexe B : Pouvez-vous indiquer qui prendra en charge les frais de logement et de nourriture lorsque des gardiens sont envoyés dans une région éloignée pour plusieurs jours?

N° de l'invitation – Solicitation No.
M2989-202968/A
N° de réf. du client – Client Ref. No.
M2989-202968

N° de la modif. – Amd. No.
003
N° du dossier - File No.

Id de l'acheteur – Buyer ID
VAN524
N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Réponse 41

La GRC prendra en charge les frais de logement et de nourriture lorsque des gardiens sont envoyés dans une région éloignée pour plusieurs jours.

Question 42

L'annexe G – Employés qualifié sur place, par district est-elle associée à la question B2? Il est entendu qu'il faut un formulaire par lieu.

Réponse 42

Oui.

Question 43

Fournissez-vous des formulaires PDF ou des documents Microsoft Word ou Excel à remplir pour les annexes?

Réponse 43

Non.